

N°817

27 Février 2020
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

On continue !

Brandir la menace du 49.3 ; traiter des députés femmes qui ne sont pas d'accord avec le gouvernement de « petites connes » ; boucher les trous... pardon, colmater les brèches comme le fait A. Buzyn et son successeur pour en laisser d'autres encore plus béantes ; criminaliser les militants... Voilà les pauvres arguments qu'il reste à un gouvernement de plus en plus isolé, mis en difficulté par la vague de protestations qui ne faiblit pas.

Le 20 février a été émaillé de nombreuses et fortes manifestations, pourtant décrites comme faibles par les médias. Ne leur en déplaisent, nous sommes à plus de dix semaines de grèves et de manifestations.

Tous les salariés en lutte dans les petites entreprises sont dans la presse locale (pas en première page tout de même), malheureusement invisibles en national, mais bien présents dans le rapport de force.

Dans ce contexte, malgré le positionnement dur de l'UIMM, le MEDEF est contraint de continuer les négociations sur un ANI de l'encadrement.

Une prochaine rencontre a lieu avec l'intersyndicale, menée par la CGT, le 27 février, comme une fenêtre entrouverte pour une signature.

Garder le statut de l'encadrement sauve, entre autres, le pyramidage des salaires. Ce serait une grande victoire pour les cadres, mais aussi pour l'ensemble du salariat. Ne lâchons rien, nous serons dans la lutte le 31 mars !



Branche Poste

Comment enterrer le service public

La Poste et l'Association des Maires de France ont signé le Contrat de Présence Postale Territoriale 2020-2022. Au cœur de ce nouveau contrat se trouve l'enjeu d'accessibilité au service public. La présence postale, l'aménagement du territoire par son réseau de points de contact sont dégradés.

La Poste bénéficiera d'abattements appliqués à la fiscalité locale qui alimenteront le fonds de péréquation, autrement dit une fiscalité au service de la privatisation des services publics.

Un fond national « France service » financera à hauteur de 4000 € par an et par structure les MSP et les bureaux de poste labélisés France service. L'Etat et La Poste financent la disparition de notre mission au service de toutes et tous.

Exigeons un réseau de bureaux de Poste dans le cadre d'un service public de proximité.

Yzeure- Moulins, les agents portent plainte

Depuis le 15 janvier, 90% des agents du centre de tri font valoir leur droit de retrait face à une dégradation de leurs conditions de travail et à des managers, plus prompts à l'autoritarisme, qu'aux règles élémentaires du management.

Malgré la mise en demeure de l'Inspection du Travail, du soutien des élus du Conseil Départemental et de l'appui de la CGT, la direction aggrave ce climat en retenant 11 jours de salaire aux agents les considérant en grève, obligeant ainsi les personnels à franchir une nouvelle étape...75% des agents titulaires ont porté plainte contre leur employeur pour « manquement à son obligation d'assurer la santé et la sécurité des salariés », le CHSCT pointant les risques RPS.

Mais le siège de La Poste, qui a les moyens de « calmer » sa direction régionale et qui communique sur « l'écoute et la bienveillance » ne serait-il pas le premier responsable de cette situation ?

Branche Télécoms

Augmenter nos salaires !

Après l'annonce du plan stratégique « Engage 2025 » qui marque un tournant pour le groupe en ouvrant la voie à une séparation des services et des réseaux, en externalisant une partie importante des réseaux (Mobile, prise FTTH sur les RIP) Orange a publié, le 13 février, ses résultats financiers pour 2019.

Avec un résultat net de 3,2 Mds d'€, en hausse de près de 50% et un cash-flow organique à hauteur de 2,3 Mds d'€, supérieur aux objectifs, les résultats sont solides. Malgré cela, la réalisation d'un plan d'économie de 1 Md d'€ sur les coûts indirects, c'est-à-dire les salaires, devient un engagement, tout comme le versement, a minima, de 70 centimes par action pour la période 2021-2023.

Pour la CGT, il y a urgence à sortir de la spirale infernale de la financiarisation, les négociations salariales qui s'ouvrent doivent répondre aux légitimes revendications des personnels !

Y a-t-il un pilote dans le CSE Central ?

Si le scénario est tout aussi parodique que celui du film avec Leslie Nielsen, la situation nous fait plutôt rire... jaune...

La CFE-CGC se refuse à assumer ses responsabilités de secrétaire du CSE central, en tant que 1^{ère} organisation syndicale, suite aux élections de novembre dernier. Cette règle tacite, jusqu'ici respectée par tous, a pour vertu incontournable le respect du vote des salariés.

La CGC arc-boutée sur son refus, empêche la mise en route de l'instance. Impossible dans ce contexte de mettre en place les prestations pour les salariés tant au niveau national que local.

En revanche, cette situation va permettre à l'entreprise de définir seule les ordres du jour de l'instance. Au lendemain du virage stratégique « Engage 2025 », où les directions et le taux d'encadrement sont dans le viseur... un boulevard ! De là à penser que ce serait volontaire...

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications CGT

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

Échos

Des conditions de détention décentes

La cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné, fin janvier, la France pour ses conditions de détention dans les prisons.

La CEDH recommande à l'Etat « d'envisager l'adoption de mesures générales visant à supprimer le surpeuplement et à améliorer les conditions matérielles de détention ».

Au 1^{er} janvier 2020, on compte 70 651 détenus pour 61 080 places et le nombre de prévenus en maisons d'arrêt est de 29,8%.

Pour la CGT, il faut trouver d'autres solutions pour désengorger les prisons comme la réduction du nombre de prévenus en maison d'arrêt ou encore la mise en place d'aménagements de peine pour les peines courtes car 20% des personnes incarcérées ont des peines de moins de 2 ans.

Enfin, il faut souligner qu'un détenu sur trois a des troubles psychiatriques et que l'établissement pénitentiaire n'est pas le lieu approprié.

Santé

Toujours mobilisés

Plus de 300 praticiens hospitaliers, et chefs de services, ont officiellement renoncé à leurs fonctions administratives et d'encadrement. C'est une crise historique que traverse l'hôpital public. Pour Christophe Prudhomme, porte-parole de l'association des médecins urgentistes de France et militant de la CGT santé, ces démissions sont avant tout symboliques : « *les médecins continuent à assurer les soins. Ces démissions ne bloquent pas le fonctionnement de l'hôpital, elles visent à médiatiser la situation* ».

Mais l'hôpital public est exsangue et n'est plus capable d'assurer son rôle de service public. De nouvelles journées de grève et de manifestations à travers la France (chaînes humaines, déambulation, repas de soutien) sont prévues pour « *prouver notre amour à l'hôpital public* ».

Gratuité ?

L'association UFC –Que choisir dénonce une hausse du tarif des complémentaires santé de 5 % en moyenne en 2020, après 4% en 2019, avec des pics autour de 10%. Le risque d'une dérive tarifaire des assurances santé avait été, déjà plusieurs fois, évoqué comme une conséquence possible de la réforme « 100% santé » qui supprime progressivement le reste à charge des patients sur des prestations en optique, dentaire et audioprothèses. Les assureurs contestent ces chiffres, elles annoncent 2.9% de hausse moyenne mais oublient de préciser que leurs chiffres ne tiennent pas compte de l'effet d'âge qui ajoute 1 à 2 points de hausse supplémentaire. L'association demande au Ministère de la Santé de publier les décrets permettant de résilier son contrat, à tout moment, passée la première année d'adhésion. Le ministère y dit y être favorable mais tempère, car il doit s'assurer que la continuité du tiers payant sera possible.

International

Manifestation contre l'extrême-droite

En Allemagne, en pleines commémorations de la libération des camps nazis et du bombardement de la ville de Dresde, il y a 75 ans, près de 18 000 manifestants se sont rassemblés le 15 février à Erfurt où l'élection du dirigeant de la Région grâce à l'extrême droite a provoqué un séisme politique.

La manifestation a été convoquée par une large coalition de responsables politiques, d'ONG, d'artistes, de syndicalistes. Les principales formations politiques, AfD exclue, se sont réunies pour décider de sortir de la crise, la priorité étant de trouver une stabilité politique avec un gouvernement qui ne travaille pas avec une majorité soutenue par les fascistes.

La menace d'un terrorisme d'extrême droite inquiète de plus en plus les autorités allemandes, depuis le meurtre d'un élu promigrants et les fusillades racistes de Hanau.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

L'indépendance de l'INSEE en question

Le secrétaire d'État chargé des retraites a annoncé que la valeur du point dépendra de l'évolution d'un « nouvel indicateur » reflétant « l'évolution du revenu d'activité moyen par tête », ajoutant que l'Insee devra le produire selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État. Le gouvernement ne semble pas connaître la loi de 1951 qui affirme l'indépendance de l'Insee. En imposant aux parlementaires de voter sur un indice inexistant, le gouvernement met en place une méthode inacceptable et fait porter à l'Insee une responsabilité qui n'est pas la sienne : construire un indicateur dont le seul but est de baisser le niveau des pensions. Les syndicats CGT, FO et SUD de l'Insee réaffirment haut et fort le principe d'indépendance de l'Insee et dénoncent la volonté du gouvernement de le bafouer.

Luttes

Le coup de poing de l'Etat

Sur 136 salariés de l'usine Luxfer, ne restaient déjà que 10 délégués syndicaux. En août 2019, l'Inspection du Travail avait interdit le licenciement des 10 salariés « protégés » par leurs mandats syndicaux. Mais le Ministère du Travail a décidé d'annuler cette décision et d'autoriser le licenciement des 10 syndicalistes, « considérant que le motif économique est établi ».

Et pendant ce temps, l'entreprise Luxfer, en situation de monopole, détient un chiffre d'affaires record de 30 millions d'€ et un carnet de commandes plein.

Les dirigeants anglais de Luxfer continuent de leur côté à percevoir les 250 000 € par ans du CICE. Mais les Luxfer ne plient pas ! Ils continuent l'occupation de leur usine et promettent de durcir le combat.

Evian, au goutte à goutte

La direction du site Évian à Amphion (Haute-Savoie) déclare entre 30 et 50% de salariés en grève. Mouvement entamé le 4 février, à l'issue de la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires, où la direction a proposé une augmentation de 0,7%.

L'inflation étant de 1,2%, la proposition est inacceptable pour la CGT, la CFDT, FO et la CGC qui ont refusé de signer le texte et aussitôt appelé à la mobilisation. « *On ne demandait pas la lune !* » s'exclame Raymond Bottollier, délégué CGT à l'usine, « *La revendication, c'est d'avoir un pouvoir d'achat qui ne diminue pas !* ». « *Les ouvriers ne lâcheront pas* » assure-t-il. Il attend une négociation avec le groupe Danone qui annonce, de son côté, un chiffre d'affaires consolidé pour le 3^{ème} trimestre 2019 en hausse de +3,7% à 6,418 milliards d'€... !

Égalité

L'amateurisme...

Le gouvernement revient sur 2 mesures de son projet de loi de réforme des retraites.

La 1^{ère} concerne la majoration de pension pour la naissance d'un enfant et la seconde la pension de réversion des ex conjoints.

Pour rappel, la proposition d'origine était de majorer les pensions de retraite de 5% dès la naissance du 1^{er} enfant avec un choix pour la mère ou pour le père, le gouvernement propose d'octroyer 2,5% à la mère, les 2,5% restant tombe dans l'escarcelle du choix mère ou père. De facto, les mères auront donc 2,5% !

Pour la réversion, cette part de la pension du conjoint décédé, accordée au conjoint survivant, la proposition concerne les couples divorcés, le projet initial prévoyait que « l'ex » ne puisse plus percevoir de réversion.

La nouvelle proposition allouerait 55% de la pension de l'assuré décédé au prorata du temps passé ensemble, proposition qui n'est, à ce jour, pas chiffrée !